

"cent sont cotées jusqu'à 113 sur le marché anglais.

"Voilà pour la situation financière.

"De plus, la province est en progrès.

"Des chemins de fer se construisent partout. La colonisation se développe rapidement. Nous fondons une puissante industrie nationale, et nous créons partout un commerce qui prendra bientôt de très grandes proportions.

"Telles sont les conditions dans lesquelles le gouvernement actuel a été chargé d'administrer les affaires de la province. S'il ne profite pas de tous les avantages d'une situation aussi favorable pour travailler dans l'intérêt bien compris de la province, il aura un compte sévère à rendre à cette chambre et au peuple, après les promesses solennelles que nos adversaires ont tant de fois prodiguées aux électeurs pour capter leur confiance et leurs suffrages.

Je n'ai rien à modifier dans cette définition que je faisais, l'année dernière, de la situation léguée au cabinet actuel. Elle était et elle est essentiellement vraie, parce qu'elle était basée sur des faits incontestables. Le gouvernement nouveau ne se trouvait donc pas en face de la tâche si difficile, suivant l'honorable trésorier (M. Shehyn), de réhabiliter nos affaires financières. Cette prétention insoutenable a conduit l'honorable trésorier à oublier son rôle de ministre responsable pour consacrer presque une moitié de son discours à la critique de la gestion de ses adversaires, lorsqu'il aurait dû se rappeler que le public attendait de lui, non des attaques contre ceux qui n'ont plus la direction des affaires, mais une exposition complète de la politique du ministère et une défense sérieuse de son administration.

L'honorable trésorier a divisé son discours en cinq principaux points. Je suivrai le même ordre pour faciliter à mes honorables collègues, la comparaison de mes arguments et de mes chiffres avec ceux de l'exposé financier que nous avons entendu vendredi dernier.

EXERCICE 1886-87.

La Chambre a sans doute remarqué les efforts de l'honorable trésorier pour rejeter sur le gouvernement précédent toute la responsabilité des opérations

de l'exercice terminé le 30 juin 1887. J'avoue avoir été un peu surpris, parce que je croyais qu'il serait assez juste pour admettre que le ministère actuel partage, avec son prédécesseur, la responsabilité de la gestion financière de la province pendant l'exercice dernier. Le gouvernement dans lequel l'honorable député de Québec-Est occupe la position si importante de trésorier, est arrivé au pouvoir à la fin de janvier 1887. Il est donc responsable pour les cinq derniers mois de l'année.

Le 15 avril 1887, j'établissais comme suit le résultat des opérations depuis le premier juillet 1886 jusqu'au 31 janvier 1887, et j'ajoutais mes prévisions pour la fin de l'année :

"Le résultat si favorable obtenu en 1885-86 a été encore dépassé par celui réalisé pendant les 7 premiers mois de l'année courante qui se terminera le 30 juin 1887.

"Depuis le premier de juillet 1886 au 31 janvier 1887 les recettes ont été de.....\$2,093,213 00

"A déduire les recettes suivantes :

Remboursement de l'asile St-Jean de Dieu.....	\$ 7,125
Assurance sur l'ancienne bâtisse du parlement.....	32,765
Contributions au fonds de pension des instituteurs.	33,000
	\$ 72,890 00

"Revenu ordinaire du 1er juillet 1886 au 31 janvier 1887.....\$2,020,323 00

"Passons maintenant au chapitre des dépenses pendant la même période de sept mois.

"Somme totale payée du 1er juillet 1886 au 31 janvier 1887.....\$2,705,400 00

A déduire pour les dépenses extraordinaires suivantes :

Subventions aux chemins de fer.\$628,964